# APPEL A PROJETS
# « INITIATIVES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR »
# Dossier de candidature 2021

***Dossiers à adresser par mail ou par courrier avant le lundi 7 juin 2021 – 18h***
***(Voir coordonnées en page 3)***

Dans le cadre de la mise en place de sa politique de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (GPSEA) lance un appel à projets visant à contribuer au développement des initiatives d'ESS sur son territoire, à travers le soutien de projets innovants apportant une réponse nouvelle à des besoins sociaux, créateurs d'emplois et participant au développement local. Les projets devront être mis en œuvre sur une ou plusieurs des communes de GPSEA[1] et avoir un impact direct sur le territoire.

**Toutes les initiatives relevant de l'ESS sont concernées, quel que soit le secteur d'activités.**
**Deux catégories de projets sont éligibles :**

- **Coopération économique et/ou mutualisation entre des structures du territoire :** au-delà d'une simple mise en réseau, le dispositif permettra d'accompagner le changement d'échelle des initiatives et entreprises ESS, et leur décloisonnement, par la co-construction de projets économiques locaux avec d'autres acteurs publics et privés.
- **Démarrage / développement d'activités d'économie sociale et solidaire créatrices d'emplois** : il s'agit d'accompagner le démarrage d'un projet ou le développement d'une structure déjà existante, et d'encourager les projets expérimentaux ou innovants prometteurs sur les plans économique, social, environnemental ou culturel. La création d'emploi est un critère obligatoire.

## 1. ELIGIBILITE DES BENEFICIAIRES

- les associations ou coopératives
- les structures d'insertion par l'activité économique agréées par la DIRECCTE,
- les structures agréées « **entreprises solidaires d'utilité sociale**» au titre de l'article 11 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et régies par l'article L3332-17-1 du code du travail, à condition que leur activité entre dans les régimes d'exemption approuvés par la commission européenne.

[1] Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes

Toutes les structures candidates devront avoir une **existence juridique à la date du dépôt de dossier**. Dans la catégorie « Coopération économique et/ou la mutualisation », les structures participantes au projet peuvent avoir des statuts juridiques divers mais le « chef de file » sera une des structures citées ci-dessus.
Les candidats devront par ailleurs être porteurs des valeurs suivantes : une finalité d'intérêt général ou collectif, une gouvernance démocratique, une libre adhésion, une lucrativité limitée, un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.

2. **CRITERES DE SELECTION PREDOMINANTS POUR LE JURY DE SELECTION** :

| Critères | Détails |
|---|---|
| **Utilité sociale, sociétale ou environnementale** | ○ L'activité est socialement innovante, c'est-à-dire qu'elle répond à des besoins d'intérêt général peu ou mal satisfaits sur le territoire.<br>○ Le projet répond particulièrement aux besoins des publics les plus fragilisés<br>○ Le projet intègre des notions de développement durable, respect de l'environnement et recherche d'optimisation de la consommation énergétique. |
| **Développement de produits ou services innovants** | Elaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés. |
| **Ancrage territorial et caractère intercommunal du projet** | ○ Le produit/service imaginé est adapté à la réalité du terrain.<br>○ Le projet doit concerner le territoire Grand Paris Sud Est Avenir<br>○ Le projet a pour but de dupliquer une ou plusieurs activités existantes sur une commune du territoire sur une ou plusieurs autres communes |
| **Créations d'emplois et/ou pérennisation d'emplois du territoire** | ○ Le nombre et type d'emplois créés (CDI/CDD, emplois aidés, temps complet/temps partiel...).<br>○ Les modalités envisagées pour un recrutement local.<br>○ Les améliorations pour des emplois déjà existants (passage en CDI, augmentation du volume horaire, mise en place d'une politique sociale à destination du personnel, ...). |
| **Viabilité économique du projet / Hybridation des ressources** | Présence de dispositions indiquant une viabilité économique du projet et une diversité des sources de financement. |
| **Démarche collective et organisation démocratique** | ○ Les modalités d'implication au projet des différentes parties prenantes du projet (usagers, salariés, bénévoles...)<br>○ La qualité des partenariats avec d'autres organismes du territoire et coopération entre structures de l'ESS et entreprises conventionnelles.<br>○ Le mode de fonctionnement coopératif et collégial de la structure. |

**S'ajoute aux critères la prise en compte de la gestion de la crise sanitaire et/ou ses conséquences socio-économiques :**

- actions contribuant à la lutte contre l'épidémie
- actions de solidarité envers les publics fragilisés
- nouvelles activités ou modes de production tirant les enseignement de la crise sanitaire (relocalisations, circuits courts, promotion des initiatives citoyennes etc…).

## 3. MODALITES DE SELECTION

Instruits par la direction de la Cohésion territoriale de Grand Paris Sud Est Avenir, les dossiers seront examinés par un comité de sélection regroupant :

- L'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir
- Le conseil départemental du Val-de-Marne.
- La région ile de France
- La Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Des représentants d'organismes d'accompagnement technique / financier de projets de l'ESS

## 4. AFFECTATION DE L'AIDE

L'aide est apportée sous forme de **prix** dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet. **L'aide peut financer** : une étude pré-opérationnelle, des investissements matériels et immatériels, la formation de bénévoles, la sensibilisation, une aide ponctuelle au fonctionnement lors du démarrage ou de la consolidation du projet, à condition que la perspective de ressources substitutives à cette subvention soit crédible.

En revanche, le dispositif d'aide **n'a pas vocation à financer** : le fonctionnement ordinaire des structures, les projets immatures, non prêts à démarrer dans les 6 mois suivant la remise des prix, les projets à vocation sociale sans dimension économique, les projets sans ancrage territorial et/ou ne bénéficiant pas à la population locale, les projets déjà réalisés en intégralité.

L'enveloppe attribuée à cet appel à projets est de **50000 €**. Le comité de sélection se réserve la possibilité de retenir **un ou plusieurs lauréat.es** en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus.

## 5. EVALUATION

Un bilan écrit de la mise en œuvre du projet et de l'utilisation de l'aide de la collectivité sera demandé dans l'année suivant l'attribution du prix.
Une présentation orale au démarrage du projet et/ou à l'issue de sa mise en œuvre pourra également être demandée.

## 6. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les pièces constitutives du dossier de candidature comprendront :

- un courrier de demande
- le dossier de candidature complété
- Statut de la structure
- le budget de la structure
- le budget du projet
- un relevé d'identité bancaire.

## 7. TRANSMISSION DES DOSSIERS

Le dossier est mis en ligne sur le site : **http://sudestavenir.fr/**

La transmission du dossier se fera :

Soit, de préférence, par voie électronique à l'adresse suivante : **pville@gpsea.fr**
Soit par courrier à :
**Grand Paris Sud Est Avenir**
**Direction de la Cohésion territoriale**
**Europarc – 14, rue Le Corbusier – 94046 Créteil**

## 8. CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets : **Avril 2021**

**Date limite de dépôt des dossiers** : **lundi 7 juin 2021 à 18h**

**Réunion du comité de sélection : entre le 15 et le 18 juin 2021**

Décision d'attribution du/des prix : Avant le 14 juillet 2021

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2021**

# 1. Présentation du candidat

Nom de la structure ou du (des) porteur(s) de projet :

Adresse :
Téléphone : Fax :
Mel :
Site internet :

Année de création :
Statut juridique :
N° de SIRET (le cas échéant):

Personne à contacter : Président : Directeur :
Autres :

Poids économique en 2021 :
nombre d'adhérents :
nombre de bénévoles :
nombre de salariés en équivalent temps plein : dont emplois aidés :

Total des produits : € Total des charges : €

Objet de la structure :

Domaine(s) d'activité :

Principales actions :

Participez-vous à des réseaux d'échanges d'expériences ?

# 2. Présentation du projet ou des actions

Catégorie dans laquelle le projet ou l'action est candidate (plusieurs choix possible) :

□ « Coopération économique / mutualisation »
□ « Activités ESS créatrices d'emploi »

**Montant demandés dans le cadre de cet appel à projets : €**

Intitulé du projet ou des actions :

Décrivez votre projet ou vos actions en quelques lignes :

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Sur quel(s) territoire(s) s'inscrit votre action ?

Quel est l'historique de votre projet ? Dans quel contexte local s'inscrit-il ?

Quels sont les publics à qui s'adresse l'action ?

Quels partenariats (financiers, techniques…) avez-vous mis en œuvre dans le cadre de ce projet ?

Quelles sont vos perspectives pour ce projet ?

Si vous remportez le prix, de quelle façon pensez-vous utiliser les fonds octroyés ?
(Développement de l'action, mise en œuvre de nouveaux projets, investissements, communication…)

**Volet social :**

**En quoi votre projet répond à des objectifs de solidarité ?** (Accessibilité au plus grand nombre, participation à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations, liens intergénérationnels, mixité culturelle et sociale, santé publique…)

**L'organisation interne de votre structure s'inscrit-elle dans des principes de solidarité ?**
(Organisation démocratique des processus de décision, information et implication des salariés et bénévoles, conditions de travail de qualité, recrutement de personnes en difficultés…)

**Dimension économique (Joindre *le budget du projet ou de la structure)***

**Votre projet est-il source de ventes de produits ou de services ?**

**Votre projet a-t-il créé ou vise-t-il à créer de l'emploi ?**

**De quoi sont composées vos recettes ?** (Ressources propres, subventions, contributions en nature dont les dons, le bénévolat…). **Quelle est la part approximative de chacune d'elles ?**

**Pratiques environnementales :**

**Votre projet prend-il en compte les aspects environnementaux ?**
(Lutte contre les pollutions, préservation de la biodiversité, déplacements doux, traitement des déchets, lutte contre les gaspillages énergétiques et matériels, utilisation d'écoproduits…)

**Caractère innovant de l'action :**

**Votre projet répond t-il à un besoin du territoire ?**

**En quoi votre projet est t-il innovant ?**

**Par quel biais avez-vous eu connaissance de l'appel à projets « Initiatives d'économie sociale et solidaire du territoire de Plaine centrale » ?**

□ Presse
□ Internet
□ Bouche à Oreilles
□ EPT Grand Paris Sud Est Avenir
□ Commune, précisez :
□ Structures d'accompagnement, précisez :
□ Autres, précisez

□ **Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le cahier des charges de l'appel à projets « Initiatives d'économie sociale et solidaire du territoire Grand Paris Sud Est Avenir »**

Fait à : Le :

Signature
Nom Prénom - Fonction